Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202659-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° Acte : **2026-Délib-59-CM 15/04/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Désignation des représentants communaux au sein du syndicat VIGIPOL**

L'An deux mil vingt-six le quinze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Laura THÉRET (procuration à Mme Audrey DI MARINO) et M. Kévin CRENN (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Penmarc'h a adhéré en 2020 au dispositif Vigipol**,** mis en place pour accompagner les collectivités littorales dans la prévention et la gestion des pollutions maritimes accidentelles. Cette adhésion permet à la commune de bénéficier de l'expertise technique de Vigipol, de participer aux formations et exercices de crise et de renforcer sa capacité de réaction en cas d'incident maritime.

Dans ce cadre, il convient désormais de désigner deux représentants pour assurer le suivi du dispositif au sein de la commune : un titulaire et un suppléant. Ces représentants auront pour mission de suivre les actions du dispositif, de participer aux réunions et travaux du groupe Vigipol et de conseiller le maire en cas d'événement polluant, afin que le dispositif soit pleinement opérationnel et efficace sur le territoire.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants communaux.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Sont candidats :

Liste	**Titulaire**	**Suppléant**
Penmarc'h au cœur	Gaétan MARBLÉ	Christian BUREL

Les résultats du vote pour le titulaire sont :

- 25 voix pour Gaétan MARBLÉ
- 4 abstentions

Les résultats du vote pour le suppléant sont :

- 25 voix pour Christian BUREL
- 4 abstentions

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202659-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec 4 abstentions** (M. Pierrick COTTO, Mme Valérie LE FAOU VILLARBU, Mme Yolande VARVOUX et M. Stéphane LE GALL),

DÉCIDE :

DE DÉSIGNER M. Gaétan MARBLÉ représentant titulaire et M. Christian BUREL représentant suppléant au sein du syndicat VIGIPOL.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE